



« Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan-plage » Site FR7200710

« Dunes modernes du littoral landais de Mimizan-Plage à Vieux-Boucau » Site FR7200711

« Dunes modernes du littoral landais de Vieux-Boucau à Hossegor » FR7200712

« Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos » FR7200713

COMPTE-RENDU DU COMITE RESTREINT DE SUIVI (CRES) DU 14 FEVRIER 2018

Rappel du contexte : lettre d'invitation

OBJET : réunion du comité restreint de suivi local

REFER : examen d'un projet de création de vignoble patrimonial et pédagogique / sentiers numériques

Lors du copil du 4 décembre 2017 à Lit-et-Mixe, a été présenté un avant-projet visant à implanter des vignes « patrimoniales » sur les dunes de Seignosse, et à proximité. L'objectif est de participer à la fixation des sables, mais aussi de communiquer sur la protection du littoral.

Il s'agit d'une action répondant au soutien des initiatives locales menées sur les sites Natura 2000.

Un autre projet évoqué lors du copil concernait un dossier déposé dans le cadre du programme LEADER, pour la réalisation de sentiers numériques. Ce dossier n'ayant pas reçu d'avis favorable de la commune sud-landaise concernée, il est possible d'étudier sa transposition dans une autre commune du pays ALO.

Sur suggestion du porteur de projet vignoble, il est envisagé d'organiser un comité restreint de suivi (CRES)

le mercredi 14 février, RV à 10:00, salle du conseil municipal (Seignosse-bourg)

Cette réunion aura pour objet d'examiner la faisabilité de ces projets, qui concernent en partie le site Natura 2000.

Constitution du groupe de travail :

Il s'agit d'un groupe auquel seront envoyés tous les documents concernant ces dossiers (comptes rendus, études, etc.) ; cette première réunion constituant un contact préalable, la présence de tous les destinataires n'est pas indispensable.

Cette liste est donnée in fine.

Participants

Laure Colombani (urbanisme Seignosse), **Alain Buisson** (maire-adjoint Seignosse), **Jean-Louis Dupouy** (conseiller délégué environnement Seignosse),

Mylène Larrieu (chargée de mission LEADER pays ALO),

Frédéric Sabaté (président Office de tourisme de Seignosse), **Joëlle Garat** (directrice OT de Seignosse),

Katia Perrin (Chargée de mission Conservatoire du littoral),

Damiens Sartori (Lionel Osmin et cie),

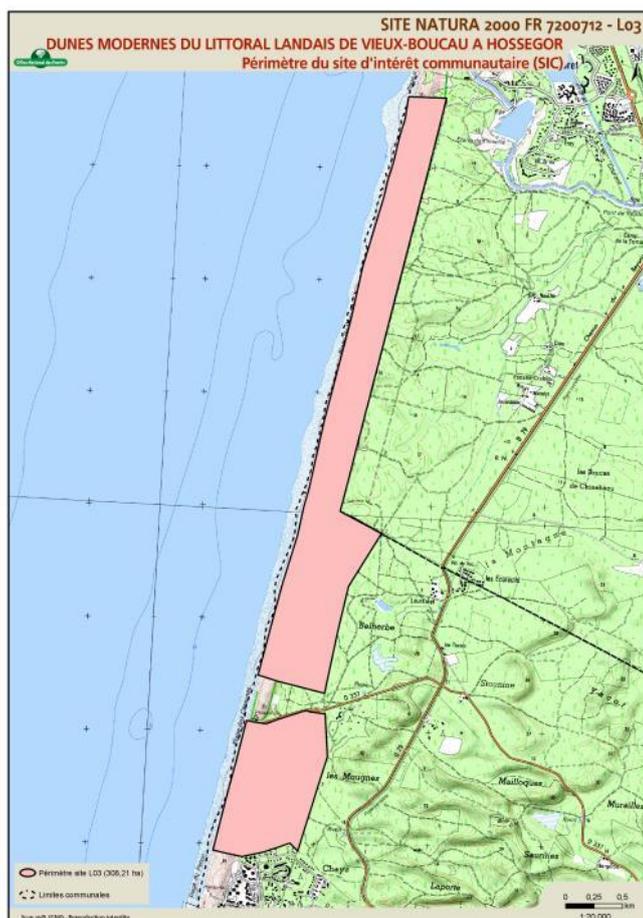
Julien Moresmau (projet de vigne dunes),

Maël Soleau (ONF Seignosse), **Gilles Granereau** (animateur Natura 2000).

Introduction : contexte Natura 2000

Une brève présentation du réseau Natura 2000 est faite, en la recentrant sur le site concerné (FR7200712 ou L03), et en spécifiant l'évolution du périmètre suite à la révision des documents d'objectifs, validés le 26 novembre 2014, qui a intégré une grande partie de la dune domaniale de Soustons au nord.

Le nouveau périmètre figure ci-après, il convient de noter qu'à la demande de la commune de Seignosse, une modification a été apportée au sud, afin de soustraire de l'emprise Natura 2000 l'accès de l'Agréou.



Il est précisé que l'animation des sites Natura 2000 vise en priorité à associer les acteurs locaux et usagers à la gestion des sites.

Le diaporama de présentation est porté en annexe.

Présentation du projet de vignoble pédagogique

Cette présentation est donnée en annexe.

Le projet repose sur deux volets :

- implantation de vignoble à visée verjus, dans des conditions, et avec des techniques les plus proches possibles de celles connues pour le vignoble sud-landais « historique ».
- animations en lien avec le vignoble, par évènements ciblés et répondant aux attentes touristiques et à l'information du public local (scolaires, adultes, sportifs (surfers)).

Afin d'évaluer la portée du projet, et d'examiner les possibilités de financement, il est demandé de bâtir un cahier des charges, détaillant la localisation des vignes, précisant les besoins pour la mise en défens, la communication, la plantation des cépages, ainsi que l'estimation des entretiens annuels (y compris arrosage le cas échéant).

Le vignoble principal serait installé vers les anciens tennis, et une implantation en milieu naturel se ferait dans la lette de l'ancien vivier des Casernes.

La préparation du projet se fera en lien avec la mairie et l'ONF.

L'implication de l'animation Natura 2000 porterait sur les actions menées sur la dune (plantations de gourbet, chiendent, couvertures de branches...).

Projet de sentiers numériques

Comme suite au désistement d'une commune (Tarnos) sur un projet inscrit dans le programme LEADER, il est proposé de le transposer sur Seignosse. Mylène Larrieu, chargée de mission pour le programme LEADER, indique que ce « transfert » est possible, mais qu'il convient de redéfinir le portage.

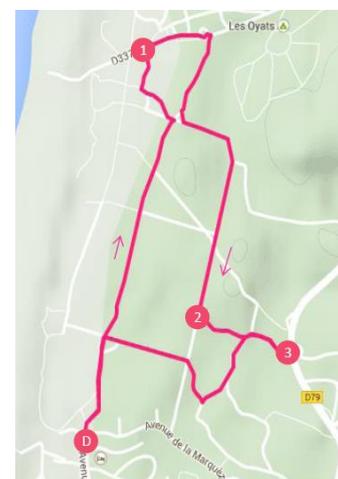
A Tarnos l'ONF aurait été maître d'ouvrage ; la possibilité du maintien de cette option sera examinée, sachant que l'ONF est également maître d'ouvrage pour l'opération de cheminement dunaire.

* un premier sentier numérique concernerait la promenade dunaire ; il conviendra de mettre en cohérence les informations pédagogiques qui seront déjà traitées dans le cadre de la promenade dunaire, et celles du sentier numérique.

* Le second pourrait s'appuyer sur le « sentier rose » existant (ci-contre), mais non équipé (hormis le balisage). Il parcourt (en partie) le site Natura 2000 (terrains du Conservatoire du littoral).

Des équipements légers pourraient être implantés (panneaux d'informations générales circuit, bancs en bois flottés, range-vélos, ...), et il conviendra d'examiner la possibilité de créer des mares conformément au docob, afin de recréer un corridor écologique dont certains éléments pourront participer à l'action pédagogique (sensibilisation à la conservation des zones humides).

* enfin, il peut être proposé un sentier numérique forestier, sur un parcours à définir. Nous avons étudié en 1998 le « sentier des points de vue cote 65 » dont la pointe est surplombait Mailloques, il pourrait être intéressant de redéfinir ce tracé, qui comportait 11 points-stations pour une longueur en boucle de 3970 m.



Une proposition pourra être faite pour ces sentiers (plusieurs scénarios possibles), mais pas avant l'été 2018.

L'office de tourisme souhaiterait mieux connaître en quoi consistent les sentiers numériques ; nous apportons ici deux informations :

➔ Un exemple est accessible ici : <https://www.ladunedupilat.com/Sentiers-numeriques-decouvrez-la-foret-autrement-a266.html>

➔ Un contact peut être pris avec Cédric Bouchet, référent sur les sentiers numériques (ONF La Teste, 06 10 90 36 70)

Projet pédagogique à Soustons

Le dernier point examiné concerne un terrain jouxtant la dune domaniale de Soustons (Natura 2000), où il est envisagé de créer une « forêt pédagogique » servant de support à une école pédagogie Montessori bilingue (français/occitan), qui devrait voir le jour en septembre.

Présentation de ce projet : <http://www.ecolenidau.fr/>

Si ce type d'opération n'est pas éligible à des financements LEADER, le fait que les terrains jouxtent la dune domaniale permet d'envisager une implication au titre de l'animation Natura 2000, pour des avis techniques, mais aussi pour apporter des informations sur le milieu littoral et forestier, et le cas échéant pour participer à l'encadrement d'actions de protection de la dune (nettoyages, plantations, couvertures de branches...).

Dans l'immédiat, un lien possible avec les sentiers numériques de Seignosse ne paraît pas évident.

Le propriétaire foncier et l'association pourront s'ils le souhaitent signer la charte Natura 2000, voire même demander le rattachement à Natura 2000, ce qui pourrait ouvrir droit à des contrats.

Ressources documentaires

Le site internet Natura 2000 est accessible ici :

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/84>

On peut trouver sur cette page des documents à télécharger :

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/130>

Présentation des habitats naturels et espèces patrimoniaux du littoral

Présentation problématique flore invasive sur le littoral

Evaluation patrimoniale habitats et espèces

Catalogue habitats naturels (projet)

Les docobs sont accessibles à cette adresse, ainsi que le bilan du nettoyage manuel sélectif des plages (années 2017), le rapport d'activités, des documents d'information sur les milieux littoraux...

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/124>

Conclusion

Il ne sera pas nécessaire d'organiser de CRES de suivi, les projets pouvant avancer indépendamment du suivi Natura 2000.

Un point n'a pas été abordé explicitement en réunion, c'est la question de ramassage de déchets sur la plage par les promeneurs. Ils sont stockés sur le haut de plage ou la dune (dans des sacs ou en vrac), ce qui justifierait de mettre en place une réflexion en vue de la création de « bacs à marée », et d'un ramassage suivi. En effet, des sacs ont été enfouis au fil des tempêtes, et il semble donc nécessaire de trouver des solutions. La pédagogie sera également à privilégier, afin de mieux organiser ce genre d'action citoyenne.

Le groupe de travail constitué restera informé de l'évolution des projets.

Le chargé de mission « animation » Natura 2000

Gilles Granereau

Office National des Forêts, 1237 chemin d'Aymont - 40350 Pouillon - Tél : 05 58 98 27 82 - 06 13 81 60 36 - gilles.granereau@onf.fr

Liste des personnalités du groupe de travail vignoble (liste établie par M. Moresmau, complétée par le chargé de mission) **et sentiers numériques**

Mairie Seignosse Mr le Maire Mr Camblanne lionel.camblanne@seignosse.fr

Mairie Seignosse Mr Dupouy jean-louis.dupouy@wanadoo.fr

Office tourisme Seignosse président Frédéric Sabatte fsabatte@orange.fr

Office tourisme Seignosse directrice contact@seignosse-tourisme.com

Amicale Surfeur Penon Yannick Dubaquié yannick40@mac.com

Vin Lionel Osmin lionel@osmin.fr

Cœnologue Damiens Sartori vin@osmin.fr

Histoire Vin des dunes Jean Jacques Taillentou jtaillentou@wanadoo.fr

Histoire locale SADIPAC Marie Claire Duviella marieclaire.duviella@orange.fr

Biologiste et Océanographe Johan Vieira johanvieira4@gmail.com

Porteur du projet vignes : Julien Moresmau moresmaujulien@yahoo.fr

Conservatoire du Littoral : Laure Guilhem l.guilhem@conservatoire-du-littoral.fr

Pays ALO : Mylène Larrieu mylene@pays-adour-landes-oceanes.com

DDTM Landes : Magali Bertrand, Aurélie Celdran magali.bertrand@landes.gouv.fr / aurelie.celdran@landes.gouv.fr

DREAL : Simon Schiano simon.schiano@developpement-durable.gouv.fr

Mael Soleau représentant gestionnaire ONF Seignosse mael.soleau@onf.fr

Emily Le Rouzic, responsable environnement agence ONF LNA emily.le-rouzic@onf.fr

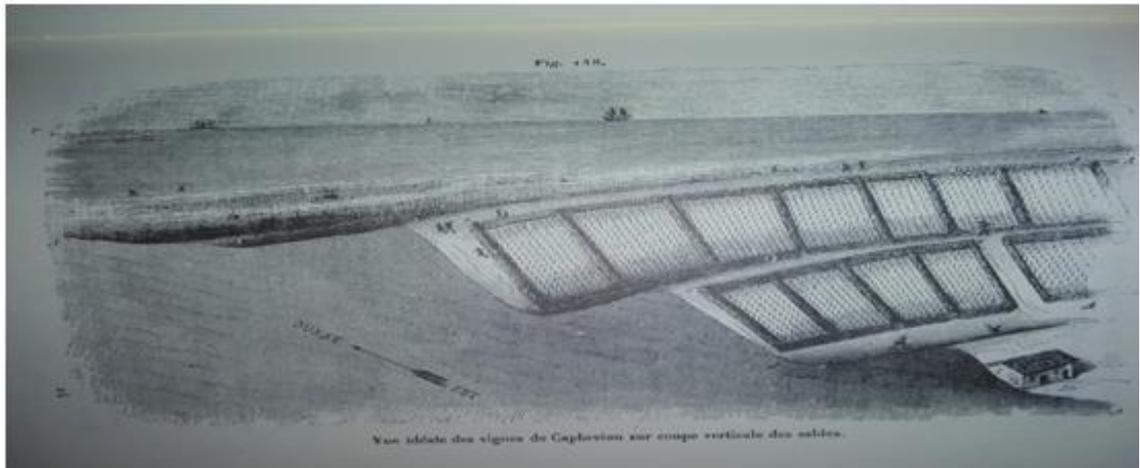
Valérie Péreira-Martineau, directrice-adjointe du bureau d'études territorial ONF valerie.pereira-martineau@onf.fr

Marc Fournier responsable unité territoriale ONF marc.fournier@onf.fr

ANNEXES

Projet plantation vignoble associatif dans les dunes littorales de Seignosse

Julien Moresmau



Point de départ du projet : Recherche de la signification du mot gascon *agréou*, lieu-dit de Seignosse

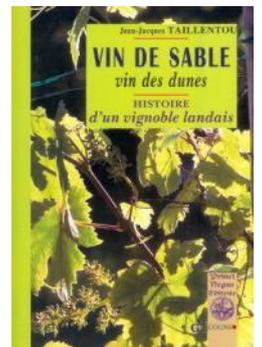
J'ai découvert que cela peut signifier « verjus ». La première recherche vient d'une rue de Bayonne, la rue « lagreou », que Edouard Ducéré identifie comme la rue des vendeurs de verjus (*Dictionnaire historique de Bayonne*, vol. 2, 1911, 341 p). De plus, à l'époque médiévale, le verjus est européen. Il s'appelle **agras** en catalan dans le *Libre de Sent Sovi*, **agresta** en latin dans le *Liber de Coquina* et le *Tractatus de modo*, **agresto** en italien chez *Maestro Martino*, **verjons** en anglais dans le *Forme of cury*, **agraz** en allemand dans *Ein Buch von guter spise*.

Deuxième découverte : le livre de Mr Taillentou, *vin de sable, vin des dunes, histoire d'un vignoble landais*

Dans ce livre, Mr Taillentou nous explique comment l'homme a utilisé la vigne pour fixer les sables. C'était une nécessité économique de contrôler l'embouchure de l'Adour établir un port marchand.

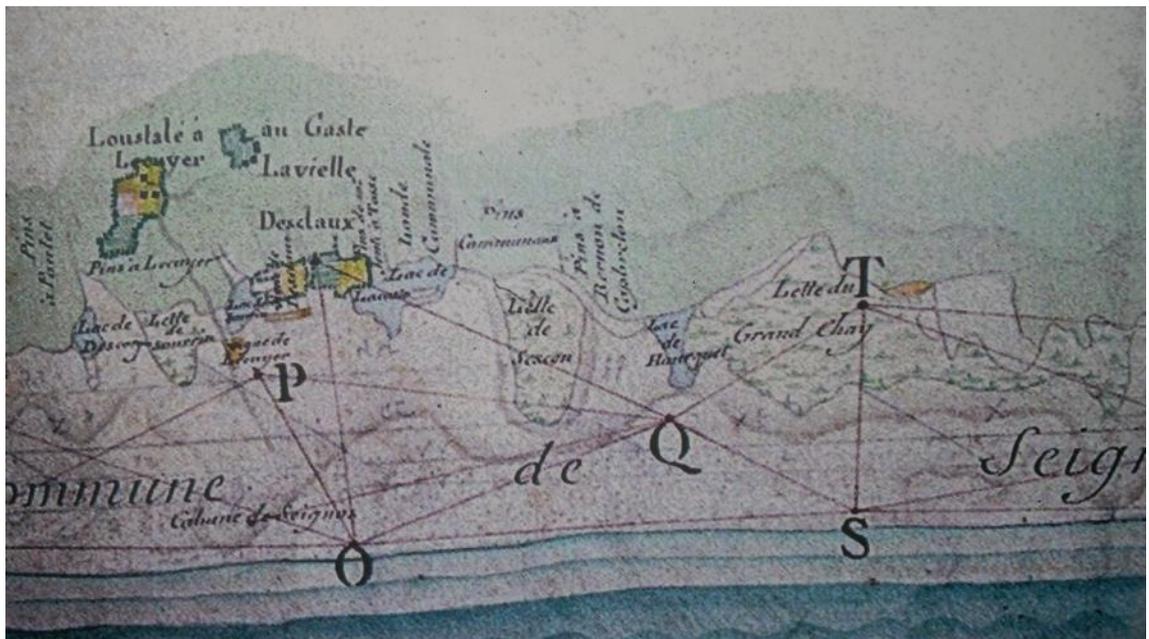
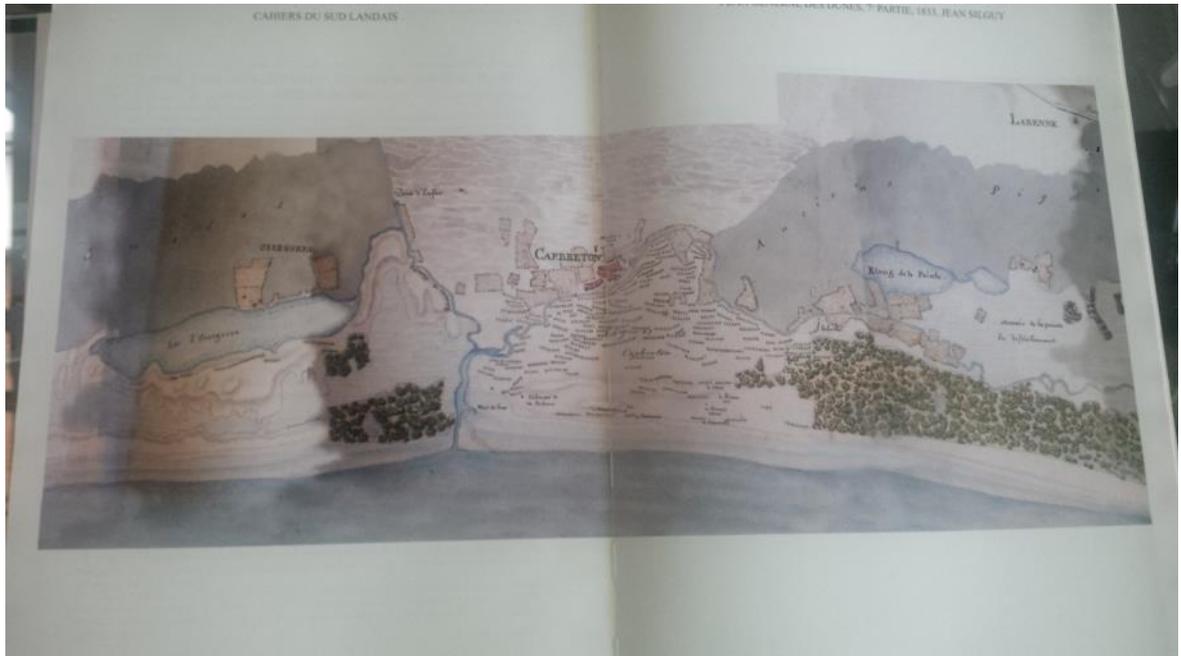
Comme l'Adour avait à cette époque 2 embouchures, Vieux Boucau et Capbreton, il y avait une longue bande de sables à tenir dont une partie sur Seignosse et sur Hossegor:

« La première mention de la vigne à Seignosse remonte à 1311 une reconnaissance féodale faite envers l'Abbaye Saint Bernard (situé sur la rive droite de l'Adour, aujourd'hui sur la commune de Bayonne) cite une vigne située « au broc, paroisse St Andrieu de Seinhosse ». Le vignoble seignossais se serait développé avec le passage de l'Adour à l'ouest de la paroisse de Seignosse. Les seignossais mirent alors en valeur « leurs terres quoique



sablonneuses à force de travail et d'effort » en plantant des vignes « dans les sables mêmes qui avoisinaient la d(ite) rivière à une demie quart de lieue de la mer océane ». Maître Veyris, dans un acte de 1725 estime que « le tiers de la paroisse était complanté en vigne. Les vignobles ont produit de dîme jusqu'à cent barriques. Le vin était si excellent qu'il ne différait guère de celui de Champagne, il en avait à peu près les mêmes qualités ».

« Le lac d'Hossegor, vestige de l'ancien lit de l'Adour, peut être alors considéré comme le paysage fossilisé de l'Adour du temps où elle pourfendait la Maremne. Cette mémoire d'un paysage révolu permet de reconstituer, partiellement, celui que fut la vallée de l'Adour, et l'impact que pouvaient avoir les vignes sur la configuration paysagère de ces berges. Sa rive gauche menacée par les sables pouvait être en partie maîtrisée par les vignes complantées de leurs guirlandes de parcelles ceinturées de haies de brandes comme la rive occidentale du lac d'Hossegor à la fin du XVIII^e siècle. Ce contexte devait se retrouver ponctuellement ou linéairement de Seignosse à Vieux-Boucau comme en témoignent quelques vestiges au début du XIX^e siècle »



Recherches techniques : Le Docteur Guyot, grand spécialiste de la viticulture, a parcouru le vignoble de Capbreton vers 1800 et nous laisse une grande description de celui-ci :



« Depuis cinq à six siècles les intelligents et courageux habitants de ces communes n'ont pas craint de planter des vignes dans les sables mouvants des dunes, là où aucune végétation spontanée ne se montre : ils ont choisi à cet effet les versants *est* de ces dunes, versants opposés à l'action directe des vents de mer, et ils y ont établi des enclos au moyen de haies ou paillassonnages en bruyères de 1,50m de hauteur, fortement soutenus par des piquets à 1,50m et reliés par des perches transversales en haut et en bas. En divisant ces enclos par des haies semblables en petits compartiments de 10 mètres du sud au nord et de 20 mètres de l'est à l'ouest, ils ont parfaitement réussi à fixer des vignes, à en obtenir une bonne végétation et à leur faire produire des fruits et des vins excellents, jusqu'à ce que l'oïdium, qu'ils regardent comme un fléau de Dieu que rien ne peut vaincre, soit venu paralyser leurs efforts.

Au lieu de 150 à 200 hectares de vignes qu'on pouvait compter, il y a huit ou dix ans, sur les dunes, à peine compterait-on 30 hectares aujourd'hui, et pourtant ce vignoble des sables avait été conçu, fondé et conduit sur les principes les plus solides et avec les ressources les plus ingénieuses de la viticulture.

J'essaye de donner une idée des vignes de Capbreton, de leur situation et de leur aspect. On y voit deux collines de sable ou dunes, sur le versant *est* desquelles sont placés les enclos divisés en quatre compartiments par les haies de bruyères, renforcées au besoin de paille de seigle. Chaque compartiment contient environ 15 lignes ou règles de vignes, à 66 centimètres d'intervalle, les sarments sortant du sable à la distance de 20 à 25 centimètres les uns des autres.

Chaque année, la petite souche qui a porté les sarments est enterrée sous le sable, la moitié des règles par du sable apporté au panier, de l'extérieur de la vigne jusqu'à une épaisseur de 12 centimètres, et l'autre moitié, par le recouvrement de la souche dans un fossé pratiqué le long de la règle. On ajoute un peu de fumier, on remplit avec le sable extrait. On ne laisse à la souche qu'un seul sarment terminal. On foule aux pieds, pour terminer l'opération. On laisse deux sarments à la souche, que l'on recouvre de sable rapporté.

Les règles ainsi disposées, on taille les sarments laissés, à quatre ou cinq yeux, en mars.

Les vignes sont échalassées en avril. Les échalas sont des sapineaux de 3 à 4 centimètres de diamètre et de 1m30 à 1m60 de long. Ils sont placés en lignes, à 40 centimètres les uns des autres.

Les bourgeons sont tous pincés à une feuille au-dessus de la deuxième grappe, excepté un ou deux bourgeons, les plus bas, destinés à la taille de l'année suivante. On ébourgeonne au mois de mai, on rogne et on attache en juin ; on abat les rebrous ou sous-bourgeons et l'on rattache en juillet, en inclinant les pampres sur les ceps d'un échalas vers l'autre, pour ombrer la souche ; enfin on effeuille aux approches de la maturité. Les cultures se font à plat ; elles consistent en deux ou trois binages en mars, en mai et en juin.

On vendange en septembre, on foule le raisin avec les pieds nus dans des baquets, et on le met, sans être égrappé, dans des tonneaux ouverts par le haut et servant de cuve ; on laisse au marc le temps de s'élever, six à huit jours, et on tire alors le vin dit des sables, qui est très remarquable. [...] On fait aussi à Capbreton des vins blancs excellents.

Le rendement moyen des vignes des sables était de 30 hectolitres avant l'oïdium ; Les vigneron refusent d'employer le soufre ; mais, cette année, M l'abbé Puyol, curé de Capbreton, homme aussi

remarquable par son esprit et sa science que par son cœur et sa charité, se propose de louer les vignes de ses paroissiens pour avoir le droit de les traiter par le soufre. »

Quel Vignoble faire ?

J'ai alors interrogé mon ami Lionel Osmin, plus grand ambassadeur des vignobles du Sud ouest de la France, sur la possibilité de tenter de refaire du vin dans la dune littorale avec un but écologique majeur de stabilisation de la dune. Avec cet homme de défis, nous nous sommes interrogés sur la faisabilité d'un tel vignoble dans un milieu hostile. Quel vin élaborer ? dans quelles conditions ? dans quel but ?

Nous avons donc mené une réflexion sur la possibilité d'élaborer un vignoble dans les dunes littorales. L'idée serait de faire un verjus, qui est plus doux et plus parfumé que le vinaigre et des vins blancs secs et moelleux. Quels avantages de faire ce style de vin et verjus ? Les cépages ne nécessitent pas de sols très riches et ce vin et ce verjus s'associent totalement à des produits locaux. En effet, les blancs secs accompagnent les poissons et les crustacés. Quant au verjus, sa finesse fait merveille avec un foie gras et de très beaux accords sont possibles avec des poissons et des huîtres. Il peut donc se servir avec les huîtres d'Hossegor ou avec les poissons du port de Capbreton. Ce vin et ce verjus auraient donc un débouché local et s'intégreraient parfaitement dans sa zone géographique.

Dans quelles conditions ? Bien évidemment, nos valeurs écologiques ne nous autorisent à concevoir un vignoble dans les dunes littorales que si ce vignoble aide à la protection du milieu dunaire. Si le coût écologique est supérieur au bénéfice écologique apporté, ce projet sera bien évidemment abandonné. Toutefois, il apparaît nécessaire de recréer des clairières d'arrière dune et des mares tels que préconiser pour le site natura 2000 de Seignosse. A partir des techniques utilisées par les anciens, il faudrait reproduire des palissades avec du genêt et du bois de pins, et travailler sur la partie ouest avec des plantations de gourbets notamment. Nous aimerions donc faire des tests sur des parcelles expérimentales.

Dans quel but ? L'avantage d'un vignoble est son ancrage, son enracinement dans son sol. A partir d'un vignoble, on peut créer des emplois locaux (le travail de la vigne est accessible au plus grand nombre après une petite formation), on peut travailler avec le milieu scolaire (sensibilisation à la protection du milieu dunaire, recherches historiques sur l'évolution de ce milieu etc). Le vignoble associatif permet aussi d'avoir des « bénévoles de la dune » qui seront sollicités pour les travaux sur la vigne mais également pour d'autres actions sur le milieu dunaire : nettoyage sélectif des plages, pose de filets, paillage des dunes, plantation de gourbet etc. Cette base de bénévoles sera également sensibilisée à tout ce qui touche au milieu dunaire, de la formation de la plage avec la dérive littorale à la forêt cultivée pour le pin et le chêne liège (utilisation du liège récemment remis en production par le liège gascon pour nos bouchons).

Nous envisageons 5 à 6 dates autour de ce vignoble (vendanges, taille des sarments, palissades, effeuillage etc.), dates auxquelles nous associerons des professionnels du milieu dunaire pour faire des conférences sur des thématiques du milieu dunaire.

Mise en place du projet, expérimentation

Création d'une association à but non lucratif ayant pour objet la défense du milieu dunaire.

Par du mécénat, obtention d'un budget pour acheter des ceps (test de différents cépages et techniques de culture), des piquets de clôture en pin, du genêt, des gourbets. Collaboration avec des œnologues et un chef de culture de vignes.

Création de « bénévoles de la dune » qui seront également sollicités par un crowdfunding, cotisation annuelle assez faible mais qui peut permettre de lever des fonds si le nombre est intéressant.

En collaboration avec les agences de protection de la dune, choix de parcelles tests dans des endroits différents. Création de la clairière d'arrière dune, autour de la parcelle, plantation des végétaux des pelouses rares d'arrière dune.

Communication pour sensibiliser et expliquer la démarche. Pose de panneaux explicatifs, sensibilisation aux habitants de la région et aux populations de passage.

Création de documents sur l'histoire de ce vin des dunes avec des associations d'histoire locale. Création de documents avec les agents de l'ONF sur les espèces présentes sur le site. Création de documents avec des océanographes pour expliquer les transferts de sable sur les plages, la dérive littorale.

Création de « journées de la dune » avec travail des bénévoles sur site, conférences autour de la thématique et repas avec des chefs locaux valorisant les produits locaux.

Double analyse des tests sur une période de 1 an à 4 ans :

* Evaluation écologique de la création de la clairière avec la vigne, analyse du système racinaire développé par la vigne et rôle de stabilisation de la dune arrière.

* Evaluation de l'adaptation de la vigne à ce milieu, possibilité ou non de faire un vin et/ou un verjus correspondant à nos attentes. Analyse des grappes et tests de vinification.



Comité restreint de suivi local (CRES) « *Dunes modernes du littoral landais* »

FR7200712 - L03 (Vieux Boucau à Hossegor)

Mercredi 14 février 2018, 10:00

Salle du conseil municipal à Seignosse



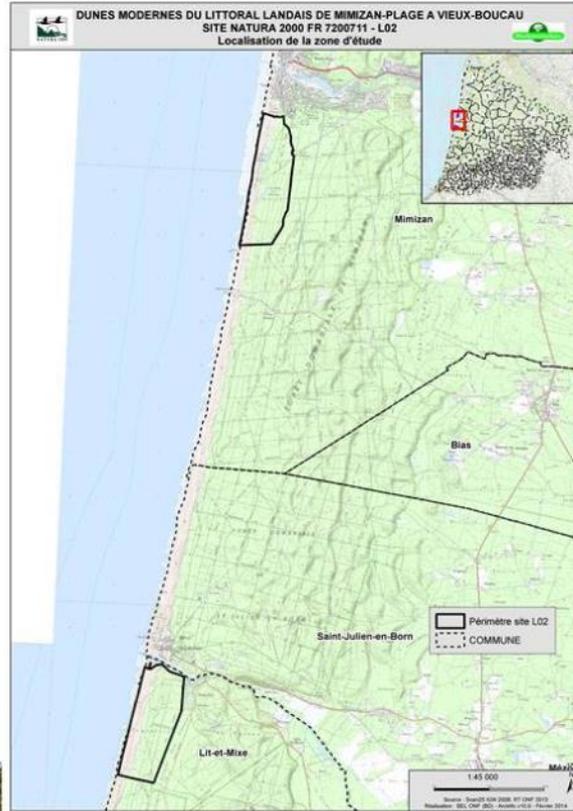
Ce CRES a été organisé dans le cadre d'une initiative locale. Plusieurs points à examiner :

- *Projet de « vigne pédagogique »*
- *Projet de sentiers numériques (programme LEADER)*
- *Présentation d'une autre initiative locale à Soustons*

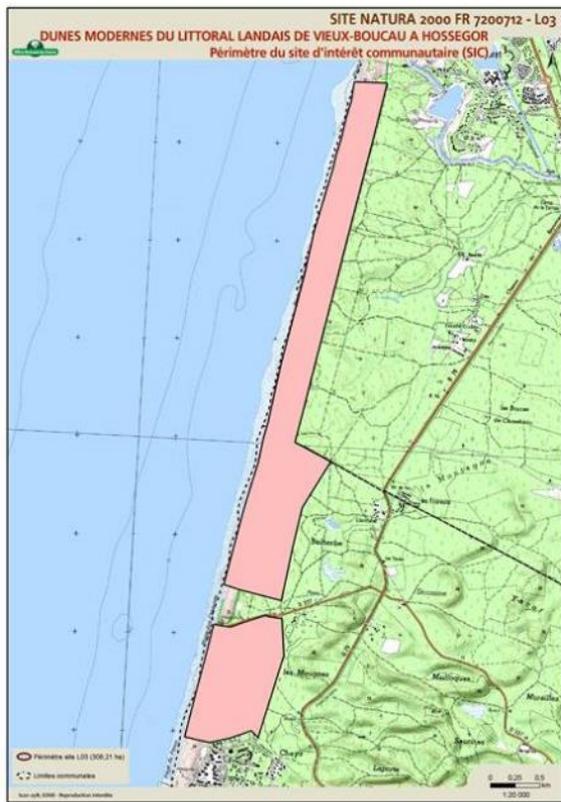
Rapide présentation du contexte Natura 2000



LES ENTITÉS DES « DUNES MODERNES DU LITTORAL LANDAIS » »



LES ENTITÉS DES « DUNES MODERNES DU LITTORAL LANDAIS » »



Fondé sur les deux directives Habitats et Oiseaux, Natura 2000 constitue un réseau écologique européen de sites voués à la protection d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.

Le réseau a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Un comité de pilotage local (copil) constitue l'organe central du pilotage de la démarche ; il est chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Ce document d'objectifs (docob), est élaboré dans le cadre d'une large concertation impliquant notamment les acteurs locaux. Il contient un état des lieux qui met en lumière les enjeux du site, sur la base desquels seront définis des objectifs et des actions de gestion qui pourront être engagées sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires, ayants-droits et usagers du site. Cette phase de « mise en œuvre » du docob est nommée *animation*.

Le docob pour Seignosse a été validé le 26 novembre 2014

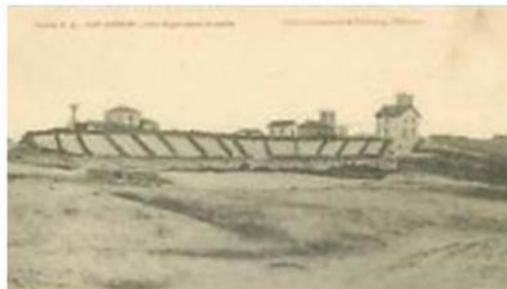


A c t i o n s
Nettoyage manuel sélectif (haut de plages)
Création d'exclos (arrière-dune, dune)
Création de mares (arrière-dune, dune boisée)
Maintien de milieux ouverts en dune boisée : - coupe et fauche de lisière - ouverture et maintien de clairières - pare-feu végétalisés
- mise en place d'ilots de sénescence (dune boisée) - maintien d'arbres isolés (dune boisée)
Contrôle d'espèces invasives (dune non boisée et dune boisée) (cibles : Baccharis, Herbe de la Pampa...)
Mise en défens, signalétique (dune non boisée)
Mise en défens, signalétique en milieu boisé
Nettoyage manuel sélectif de la dune (action <i>a priori</i> hors contrats)



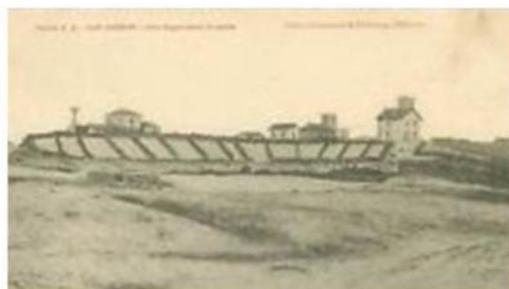
Discussion avec Julien Moresmau
et le groupe

- Le projet
- Les besoins
- Le possible



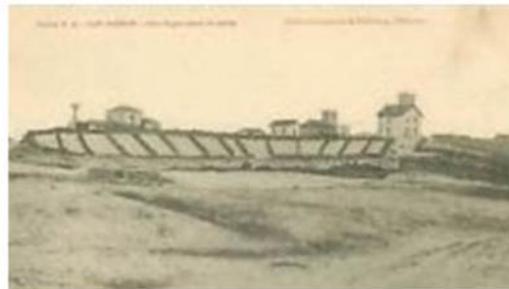
L'apport possible de Natura 2000
(action en site N2000)

- Un soutien aux actions pédagogiques
- Un soutien aux opérations techniques
(nettoyage dune ou plage, paillages sur dune,
plantations gourbet/agropyron)
- Signature de la charte Natura 2000



Synthèse :

- Projet à bâtir (Julien Moresmau)
- En fonction, intégration des possibilités d'actions au titre de N2000



Actions envisageables (travaux)

- Actions de valorisation écologique
 - création de mares
 - valorisation d'habitats naturels (chiroptères, oiseaux dont rapaces, reptiles, micro-mammifères...) : fauche de lisière, clairières fauchées, bois morts sur pied (et gisants)



- ➔ Ces actions rejoignent les objectifs N2000
- ➔ Elles peuvent faire l'objet de contrats
- ➔ L'objectif est également pédagogique



- Examen des besoins (projets en cours)
- Possibilités (à préciser)
 - promenade dunaire numérique
 - parcours Le Penon/Les Casernes (voir possibilité PMR)
 - parcours en forêt (« cote 65 » ?)



Actions éligibles à LEADER

- Réalisation des sentiers numériques, bornes-repères sur le terrain
- Équipements légers : bancs (bois flottés...), dispositifs de guidage, panneaux informatifs...



SECOND POINT : PROJET DE SENTIERS NUMÉRIQUES



Actions envisageables (travaux)

- Actions de valorisation écologique

- création de mares

- valorisation d'habitats naturels (chiroptères, oiseaux dont rapaces, reptiles, micro-mammifères...) : fauche de lisière, clairières fauchées, bois morts sur pied (et gisants)



→ Ces actions rejoignent les objectifs N2000

→ Elles peuvent faire l'objet de contrats

→ L'objectif est également pédagogique



TROISIÈME POINT : PROJET PÉDAGOGIQUE À SOUSTONS



Présentation du projet (Didier Tousis)

Discussion :

- Possibilité de lien avec LEADER et sentiers de Seignosse ?
- Possibilité de charte
- Possibilité d'intégration à N2000 (et de contrats)



Catalogue simplifié des habitats naturels, téléchargeable sur le site Internet

Présentation de la problématique des espèces invasives

Présentation de la flore patrimoniale et des habitats naturels dunaires

→ Téléchargement

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/138>

menu « habitats, espèces »

Suivis à Mimizan (RBD), faune/flore

→ Téléchargement

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/sites-des-dunes-d-aquitaine/dunes-modernes-du-littoral-landais-de-mimizan-plage-au-vieux-boucau-0>

